

**Documents complémentaires à joindre
au Bulletin de Réservation et de Souscription
relatifs au souscripteur
(et à son conjoint selon sa situation de famille)**

**Cas d'un souscripteur
célibataire**

- Copie de la Carte Nationale d'Identité recto verso ou, à défaut, un extrait d'acte de naissance ou, à défaut, copie des 4 premières pages du passeport.	
- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...).	

**Cas d'un souscripteur
marié(e)**

SANS CONTRAT	
- Copie de la Carte Nationale d'Identité recto verso des deux époux ou, à défaut, un extrait de leurs actes de naissance ou, à défaut, copie des 4 premières pages de leurs passeports.	
- Copie du livret de famille ou, à défaut, copie de l'acte de mariage.	
- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...).	
AVEC CONTRAT	
- Copie de la Carte Nationale d'Identité recto verso des deux époux ou, à défaut, un extrait de leurs actes de naissance ou, à défaut, copie des 4 premières pages de leurs passeports s'ils sont mariés sous un régime communautaire.	
- Copie du contrat de mariage ou, à défaut, attestation du Notaire certifiant la date du contrat et le régime adopté.	
- Copie du jugement d'homologation si le contrat fait suite à un changement de régime matrimonial.	
- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...).	

**Cas d'un souscripteur
pacsé(e)**

- Copie de la Carte Nationale d'Identité recto verso des deux partenaires de pacse ou, à défaut, un extrait de leurs actes de naissance ou, à défaut, copie des 4 premières pages de leurs passeports.	
- Copie du contrat de pacse.	
- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...).	

**Cas d'un souscripteur
divorcé(e)**

- Copie de la Carte Nationale d'Identité recto verso ou, à défaut, un extrait d'acte de naissance ou, à défaut, copie des 4 premières pages du passeport.	
- Extrait de l'acte de naissance avec mention du divorce ou à défaut, copie de l'acte de mariage portant la mention du divorce ou, à défaut, copie du jugement de divorce et, si ce dernier est récent, copie du certificat de non appel ou de non pourvoi.	
- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...).	

**Cas d'un souscripteur
veuf(ve)**

- Copie de la Carte Nationale d'Identité recto verso ou, à défaut, un extrait d'acte de naissance ou, à défaut, copie des 4 premières pages du passeport.	
- Copie du livret de famille avec mention du décès de l'époux(se).	
- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...).	